

# LETTRE D'INFORMATION COVID-19 N°4

PARIS, 31 MARS 2020

Chers membres,

Les derniers jours qui se sont écoulés, ont permis de finaliser la réponse administrative et financières apportée par l'Etat aux entreprises. Les dispositifs d'aides devraient à présent être tous opérationnels.

À l'échelle européenne le paysage demeure plus mitigé. Des avancées ont été obtenues, mais certains sujets pourtant primordiaux demeurent source de crispations entre les États Membres.

## Prévision de croissance

L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) prévoit une **perte de 2,6 points de PIB** pour 2020.

---

## **- FRANCE / AIDES FINANCIÈRES -**

### Fonds de solidarité

Des assouplissements ont été apportés :

- Prévu initialement pour la seule période du mois de mars, son utilisation devrait être **prolongée jusqu'à la fin du confinement**. Les versements seront en fonction des **CA mensuels**.
- Le fonds est à présent accessible à toutes les entreprises ayant un **CA inférieur de 50%** à celui du même mois en 2019. Contrairement à ce qui avait été dit, cette mesure est rétroactive et s'applique pour mars 2020.
- Le bénéfice imposable maximal augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant est de **60 000€** et non 40 000€ comme annoncé à plusieurs reprises.

Nous attirons votre attention sur le fait que les délais pour obtenir l'aide de 1500€ versée par l'Etat ont été **raccourcis**. Il faut en faire la demande **avant le 30 avril** et non la fin mai comme prévu initialement.

Les délais et la procédure pour obtenir l'aide complémentaire de 2000€ versées par les services régionaux, demeurent inchangés. La deadline est le 31 mai.

*Pour rappel le fonds de solidarité est composé de deux aides distinctes. La première versée par l'Etat compense une perte de CA. La seconde versée par les régions est à destination des entreprises ayant au moins un salariés et une incapacité à faire face à leurs créances sous 30 jours.*

### Paiement loyer, eau, gaz, électricité

Pour bénéficier du report, de la suspension voire de la résiliation de contrat, les entreprises ou indépendants doivent être éligibles au fonds de solidarité et y avoir eu recours. Il faudra transmettre aux fournisseurs d'énergie et/ou aux propriétaires des locaux professionnels, une attestation sur l'honneur du recours au fonds de solidarité ainsi que l'accusé-réception du dépôt de la demande d'éligibilité au prêt.

---

## - FRANCE / AMÉNAGEMENT DU CADRE LÉGISLATIF -

### Ordonnances

Le gouvernement a publié 5 nouvelles ordonnances :

- Protection des **entreprises et exploitations agricoles**
- Modification du fonctionnement des **droits d'auteurs** et voisins
- Modification du fonctionnement des **établissements publics** : les organes délibératifs peuvent se réunir par visioconférence et transférer leurs pouvoirs à l'organe exécutif
- Les **examens** : reports et organisation à distance possible. Les inscriptions dans l'enseignement supérieur seront aménagés en fonction de ces modifications.
- Le **Chômage partiel** sera bien étendu à l'ensemble des salariés (personnel de maison et alternants inclus)

### Projets de décrets

7 ordonnances ont été discutées en conseil des Ministres. Elles devraient être publiées d'ici la fin de la semaine :

- Continuité du fonctionnement des collectivités locales : toutes les compétences qui en temps normal, peuvent être transférées à l'exécutif local, le sont de fait à partir de la publication des décrets.
- Second tour des municipales : précise l'organisation du scrutin
- Santé au travail : Accroître la prévention contre le Covid19, reporter tous les autres rdv
- Prime exceptionnel au pouvoir d'achat : précise la mise en œuvre de cette prime et autorise une augmentation de la prime jusqu'à 2000€
- Formation professionnelle : report des dernières réformes
- **Instances représentatives du personnel** : report des élections, allongement des mandats. Possibilité de se réunir par visioconférence
- **Syndicats et Prud'homme** : mêmes adaptations

### Actionnariat

Le ministre de l'économie a enjoint toutes les entreprises recevant une aide de l'État à ne verser **aucun dividende** et à ne mener aucune campagne de **rachat d'actions**. De nombreuses questions sont soulevées par cette annonce : Est-ce que cela englobe l'intégralité des aides? Est-ce une obligation qui sera transcrite dans la loi ? Y aura-t-il des sanctions?

---

### - FRANCE / REPORTS -

#### Assurance chômage

Comme annoncé par le gouvernement, l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage est repoussée au **1er septembre** au lieu du 29 mars

#### Autorité de sûreté nucléaire

Tous les chantiers doivent être mis à l'arrêt. Les installations non essentielles à l'approvisionnement en électricité doivent être stoppées. Seuls les salariés essentiels au fonctionnement des centrales doivent continuer à travailler.

---

### -FRANCE / DIVERS -

#### ADEME :

3 dispositifs d'aide :

- **Avance de 20% sur les aides** aux entreprises et associations dans le cas de réponse à appels à projet
- **Avance de 20% sur les achats** réalisés auprès de TPE et PME. Les grandes entreprises pourront bénéficier d'une telle aide si elles en font la demande
- **Réouverture et prolongation des appels à projets**

#### Fiches actions

Le gouvernement publiera de façon régulière des **conseils** destinés à chacun des métiers jugés vitaux pour l'économie. Le 1er document concerne le **transport routier de marchandise**

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-chauffeur-livreur.pdf>

#### Cour de Justice de la République

Une nouvelle **plainte contre le Premier Ministre et Monsieur Castaner** a été déposée devant la CJR. Les élus du parti des Républicains à l'origine de la plainte veulent que la CJR statue si le **maintien du 1er tour des municipales** représente une **mise en danger de la santé des citoyens**.

---

## - UNION EUROPEENNE / RÉPONSE COVID19 -

### Eurogroupe

D'ici le 7 avril l'Eurogroupe devrait décider quelles mesures il active pour affronter la crise. La possibilité d'un recours au **Mécanisme Européen de Stabilité** (MES) est largement évoqué, bien qu'il ait été repoussé une première fois fin mars par les Pays-Bas, l'Allemagne, la Finlande et l'Autriche.

### Parlement européen

La calendrier législatif est particulièrement bousculé. Ce sont les commissions ENVI (environnement et santé publique) et ITRE (industrie, recherche et énergie) qui sont les plus touchées. Aucune réunion ne devrait avoir lieu avant le 11 et 12 mai.

Le Parlement convoquera lui une session plénière extraordinaire le 16 avril et la commission Liberté ainsi que celle sur le Marché Intérieur devraient se réunir le 2 avril.

### Travailleurs transfrontaliers

La Commission demande aux Etats Membres de **lever les restrictions d'entrée** sur les territoires nationaux pour les travailleurs transfrontaliers dont les métiers sont jugés vitaux :

- Santé et de la recherche scientifique
- Aide sociale, pour l'accueil des enfants ou le soin aux personnes diminuées
- Énergie
- Alimentation notamment pour la pêche et les travailleurs saisonniers
- Transports urbains et internationaux
- Logistique
- Sécurité (policiers, pompiers, surveillants pénitentiaires)
- Télécommunication et nouvelles technologies

### Fonds structurels

La Commission européenne propose que les fonds structurels européens habituellement fléchés vers des objectifs précis, puissent être utilisés de façon totalement libre par les Etats Membres.

## - UNION EUROPEENNE / ENVIRONNEMENT -

### **Green Deal**

Bien qu'il ne soit pas remis en cause, la Commission a informé que de grandes modifications étaient à prévoir dans le budget des années à venir.

La Pologne, la République Tchèque et les Pays-Bas ainsi que de nombreuses fédérations industrielles ont demandé un report des échéances voire une suppression pure et simple des objectifs environnementaux de l'UE pour les années qui viennent. Des députés européens conservateurs ont publié une lettre ouverte exhortant la Commission d'abandonner le Green Deal.

### **Horizon 2020 - Innovation en matière d'efficacité énergétique**

Les délais initiaux ont été conservés malgré le coronavirus. Les **TPE et PME** ont jusqu'au **20 septembre** pour postuler auprès de l'UE et recevoir une aide pour investir dans des **dispositifs plus performants écologiquement**. L'industrie, la construction, l'énergie et la finance sont particulièrement visées par cette aide

### **Règlement ozone**

D'ici 2021 le règlement en vigueur dans l'UE sera révisé. La Commission propose notamment de **limiter les exceptions** autorisées aujourd'hui et d'accroître les règles de préventions. Les consultations débutent le 23 avril 2020.

### **FuelUE Maritime**

Consultations ouvertes jusqu'au 24 avril. La commission souhaite lever les barrières qui entravent le **développement de carburants alternatifs durables dans le transport maritime et portuaire**.

### **Quota Carbone**

**Aucun délai** n'a été accordé par l'UE. Toutes les entreprises ont dû remplir leurs déclarations d'émission de CO2 pour l'année 2019 le **31 mars** au plus tard. Pour celles qui seraient en retard il faudrait se déclarer le plus rapidement possible ; faute de quoi l'UE établira des estimations d'ici le **30 avril**.

---

## **- UNION EUROPEENNE / POLITIQUE INTERNATIONALE -**

### **Brexit**

1er comité mixte entre l'UE et l'UK s'est réuni le 30 mars. Les sujets de crispations (Irlande et pêche) n'ont pas été évoqués du fait de l'absence des principaux chefs des négociations atteints du Covid 19 . Le prochain comité aura lieu en juin. Les discussions pour encadrer les futures relations entre l'UE et l'UK devrait prendre fin le 31 décembre 2020. La droite européenne envisage d'ores et déjà un report à cause du Covid-19

### **Accord de libre échange avec le Vietnam**

Approuvé par les États membres le 30 mars. Il rentrera en application cet été.

---

Vous trouverez joint à cette lettre d'information le PDF du gouvernement listant l'ensemble des mesures à prendre dans le transport routier.

Nous vous enverrons demain un point précis sur le fonds de solidarité. Celui qui suivra ensuite sera sur le chômage partiel puisque quelques précisions ont été apportées par le gouvernement aujourd'hui.

Nous vous précisons que l'agence portuaire de Gennevilliers demeure joignable au numéro habituel 01 46 13 98 98, 24H/24, 7 jours sur 7.

Nous vous espérons en bonne santé et souhaitons que vos entreprises ne pâtissent pas trop durement de cette crise.

Soyez assurés de toute notre sollicitude

La Communauté Portuaire de Gennevilliers

Contact : Marceau QUANTIN

06 17 09 80 23

[marceau.quantin@communauteportuairegennevilliers.fr](mailto:marceau.quantin@communauteportuairegennevilliers.fr)

